

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 15 janvier 2020 portant nomination des membres du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux Hautes Ecoles

A.M. 15-12-2020

M.B. 14-01-2021

La Ministre de la Recherche scientifique,

Vu le décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 octobre 2019 portant composition du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté ministériel du 15 janvier 2020 portant nomination des membres du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux Hautes Ecoles;

Considérant la proposition du Conseil d'administration de l'ARES en date du 10 novembre 2020;

Considérant que les membres nouvellement désignés achèvent le mandat de leurs prédécesseurs,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 2, 2°, de l'arrêté ministériel du 15 janvier 2020 portant nomination des membres du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux Hautes Ecoles, les modifications suivantes sont apportées :

1° les mots «Mme Els BAKKER» sont remplacés par les mots «Mme Marie GEONET»;

2° les mots «Mme Nicole BARDAXOGLU» sont remplacés par les mots «Mme Annick VANDEUREN».

Article 2. - A l'article 2, 4°, de l'arrêté précité, les modifications suivantes sont apportées :

1° les mots «Mme Delphine HAULOTTE» sont remplacés par les mots «Mme Nathalie LEBOEUF»;

2° les mots «Mme Florence MAERTENS» sont remplacés par les mots «Mme Delphine HAULOTTE».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 15 décembre 2020.

V. GLATIGNY